



DÉLÉGATION DU VAL D'OISE

<https://valdoise.secours-catholique.org>



Nos plaidoyers

Notre plaidoyer sur la domiciliation

Le Secours Catholique du Val d'Oise a fait le choix de la domiciliation. C'est un service très important pour les personnes sans domicile stable.

La préfecture du Val d'Oise a octroyé au Secours Catholique du Val d'Oise un agrément permettant l'élection de domicile. Celui-ci se décline en deux adresses: l'un à la délégation de Cergy, autorisant 600 personnes, l'autre situé à Taverny, en autorisant 50.

Ce service, au-delà de sa distribution de courrier, a fait le choix d'accompagner les personnes afin de les soutenir dans leurs démarches administratives et de garder un lien social avec les personnes en situation d'errance. Le renouvellement annuel de leur domiciliation est l'occasion de faire le point sur la situation des personnes, ce qui permet de nourrir leur accompagnement social.

Domiciliation : Pas d'adresse, pas de droits !

Etre domicilié administrativement est l'étape indispensable pour accéder à la majorité de ses droits.

Aujourd'hui la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) consacre l'obligation des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS/CIAS) de domicilier toute personne qui présente un lien avec son territoire. Cette mesure a pour but d'assurer une proximité et une cohérence entre les lieux de vie des personnes et leurs démarches d'accès aux droits.

Les organismes agréés comme le Secours Catholique du Val d'Oise viennent en complément des rôles des CCAS, qu'il s'agisse d'accompagner les personnes dans leur domiciliation au CCAS ou en domiciliant ceux n'ayant pas tous les critères nécessaires à la domiciliation en mairie.

C'est en sachant la difficulté des personnes à trouver une domiciliation que la rencontre avec les bénévoles de notre association mandatés en CCAS a débouché sur un plaidoyer à ce sujet.

Plaidoyer auprès des municipalités

Une rencontre a été organisée le 14 janvier 2020 avec les bénévoles du Secours Catholique mandatés au sein des CCAS pour faire le bilan de leur mission et se projeter sur leurs nouvelles mandatures.

Suite à cette rencontre les équipes ont été invitées à travailler avec les personnes en difficulté sur la question de la domiciliation, choisie pour être le thème du plaidoyer porté lors de la campagne municipale de 2020.

Elles ont pu dresser les constats sur l'engagement des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sur ce sujet, analyser les enjeux de la domiciliation et soumettre des propositions pour le manifeste rédigé lors de notre conseil d'animation, le 25 février

2020. Ce manifeste a par la suite été envoyé aux candidats aux élections municipales afin de leur proposer de le signer. Les candidats ayant accepté de le signer s'engageant à respecter les propositions y étant inscrites.

Crédits photos : © Sébastien Le Clézio / Secours catholique-Caritas France